



# Programme de formation

## Habilitation électrique BS – BE Manœuvre Recyclage

### Objectif général

À l'issue du recyclage, le stagiaire sera capable de maintenir et d'appliquer en sécurité les interventions élémentaires (BS) et les opérations de manœuvre (BE Manœuvre) conformément à la NF C 18-510.

### Objectifs opérationnels

Le stagiaire sera capable de :

- Identifier les risques électriques liés à une intervention élémentaire en basse tension.
- Analyser une situation de travail et vérifier la conformité des mesures de prévention mises en œuvre.
- Réaliser en sécurité une intervention élémentaire dans le respect des limites de l'habilitation BS.
- Effectuer une manœuvre d'exploitation en respectant les limites de l'habilitation BE Manœuvre.
- Respecter les limites de son habilitation et refuser toute opération hors champ autorisé.
- Appliquer la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident électrique.
- Corriger les pratiques inadaptées identifiées lors des retours d'expérience (RETEX).

## **Public concerné**

Personnel déjà habilité BS – BE Manœuvre, devant renouveler ou maintenir son habilitation.

## **Prérequis**

Être titulaire d'une habilitation BS ou BE Manœuvre.

## **Durée**

1 jour 1/2 – 10,5 heures

## **Programme**

- Rappel des notions électriques utiles aux interventions simples
- Cadre réglementaire et responsabilités
- Rappels sur les habilitations BS et BE Manœuvre : limites et autorisations
- Analyse des risques électriques liés aux opérations
- Mise en sécurité, EPI et conduite à tenir
- RETEX et situations à risque

## **Méthodes pédagogiques**

Apports théoriques ciblés, rappels réglementaires, études de cas, retours d'expérience terrain et échanges interactifs.

## **Modalités d'évaluation**

Évaluation des acquis par QCM en fin de formation et mise en situation permettant de vérifier le maintien des compétences opérationnelles.

## **Validation**

Attestation de fin de formation remise au stagiaire. Avis d'habilitation transmis à l'employeur (document prêt à signer pour l'employeur).

## **Recyclage**

Recyclage recommandé tous les 3 ans ou en cas de changement de poste, d'interruption prolongée de l'activité ou d'accident d'origine électrique.

## **Références réglementaires**

NF C 18-510 – INRS ED 6127 – Code du travail (articles R.4544-9 à R.4544-11)

## **Délais d'accès**

La formation est organisée selon les disponibilités et contraintes organisationnelles. Un délai raisonnable est respecté entre la validation contractuelle et la réalisation de l'action.

## Accessibilité

Référent handicap : Olivier Ferrand.

Des aménagements peuvent être étudiés selon les besoins spécifiques du participant.

## Conditions financières et modalités

### Formation inter-entreprise

Tarif : 230 € par participant.

La session est confirmée à partir de 3 participants inscrits.

En cas d'effectif insuffisant, la session peut être reportée.

### Formation intra-entreprise

Tarif communiqué sur devis personnalisé pour un groupe de 1 à 10 participants.

Le tarif varie selon la durée, le niveau et les contraintes logistiques.

Le devis ou la convention précise le montant définitif.

Les tarifs sont exprimés en euros. TVA non applicable – article 293 B du CGI.

*Les attributs complémentaires de l'habilitation BE (essais, vérification, mesurage, manœuvre) peuvent être intégrés dans le cadre de formations spécifiques, définies sur mesure après analyse des besoins de l'apprenant et/ou de l'employeur, en cohérence avec les missions confiées et la réglementation en vigueur.*